

L'aide individuelle à la formation

Vous êtes demandeur d'emploi, et vous voulez suivre une formation, mais vous ne savez pas comment la financer ? L'Aide Individuelle à la Formation (AIF) de France Travail est faite pour vous.

- ➔ Cette aide prend en charge la totalité du coût de la formation ou vient en complément d'autres financements.
- ➔ Vous devez demander un devis à l'organisme de formation et si vous le validez, transmettez la demande de prise en charge à France Travail. Si elle est acceptée, vous percevrez une rémunération durant votre formation, selon votre situation.
- ➔ Pour bénéficier de l'AIF, rapprochez-vous de votre **conseiller France Travail** qui vérifiera que votre demande est compatible avec votre Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi. Il pourra aussi vous indiquer certaines formations gratuites pour vous.



Découvrez notre actualité
sur **cap-metiers.fr**

et nos réseaux sociaux

